

COMPRENDRE VOTRE AVIS D'ÉCHÉANCE

Préfinancement sous forme de compte courant

Félicitations ! Vous venez de signer chez le notaire et vous êtes désormais propriétaire.

Après le premier versement effectué auprès du notaire, le reste des fonds vous sera débloqué en plusieurs fois, selon l'avancement de la construction ou des travaux. Vous allez recevoir pendant cette période des avis d'échéance de votre compte de prêt vous indiquant les sommes à régler.

Pour faciliter votre compréhension et pour toujours mieux vous satisfaire, consultez sans plus attendre les informations ci-dessous.

COMMENT LIRE UN AVIS D'ÉCHÉANCE PENDANT LA PÉRIODE DE COMPTE COURANT ?

Votre financement comprend une période pendant laquelle vous ne payez que les cotisations d'assurance et les frais de dossier (période dite de préfinancement sous forme de compte courant).

Une estimation du montant des intérêts calculés pendant la période de compte courant figure sur votre offre de prêt au-dessus du tableau d'amortissement.

1 Les frais de dossier

Ils apparaissent sous le nom d'« **Accessoire hors convention** ».

Ils correspondent à l'étude et au traitement de votre dossier. Ils sont dus dès le premier versement de fonds et sont réglés en 1 ou 6 fois, conformément à votre offre de prêt.

2 Les cotisations d'assurance

Elles apparaissent sur votre arrêté de compte sous le nom d'« **Accessoire convention** ».

Il s'agit du montant mensuel correspondant aux différentes assurances souscrites. L'assurance prend effet à la date d'acceptation de l'offre ou dès le premier versement de fonds de l'un des prêts, conformément à votre choix lors de la demande d'adhésion.

La première cotisation d'assurance est due à la date de l'échéance suivant la prise d'effet de l'assurance, au prorata du nombre de jours.

Exemple : vous choisissez d'être assuré à partir du premier versement de fonds le 25 avril, et vous serez prélevé le 20 de chaque mois. A l'échéance du 20 mai, le montant de la cotisation d'assurance sera calculé sur les 25 jours écoulés entre le 25 avril et le 20 mai.

Le montant des cotisations d'assurance suivantes sera celui indiqué dans votre offre de prêt.

DATE	LIBELLÉ	DÉBIT	CRÉDIT
05/02/2016	SOLDE DÉBIT DE VERSEMENT	222 400,48	
05/02/2016	PAIEMENT		124,49
05/02/2016	ACCESSOIRE HORS CONVENTION	66,48	
05/02/2016	ACCESSOIRE CONVENTION	95,25	
05/02/2016	INTÉRÊTS DE LA PÉRIODE	444,72	
Solde débiteur :		223 255,45	euros

COMMENT LIRE UN AVIS D'ÉCHÉANCE APRÈS LA PÉRIODE DE COMPTE COURANT ?

- 1 A la clôture de votre compte courant, vous recevrez un « **arrêté définitif de compte courant** ». Ce document vous précise le montant du capital définitif à rembourser (capital emprunté majoré des intérêts non réglés).
- 2 Vous recevrez ensuite votre **premier avis d'échéance** composé des montants :
 - de votre mensualité de crédit
 - des cotisations d'assurance mensuelles.Pour rappel, votre mensualité de crédit est calculée sur la base du capital emprunté augmenté des intérêts non réglés pendant la période de compte courant.

Exemple : M. et Mme Dupont, actuellement locataires, ont acheté un appartement sur plan dont le prix s'élève à 160 000 €. Le Crédit Foncier leur a accordé un prêt de 160 000 € avec un préfinancement sous forme de compte courant.

A la sortie du compte courant, le montant des intérêts calculés sur la période de compte courant s'élève à 4 000 €. Le capital définitif à rembourser s'élève donc à 164 000 €, d'après lequel sera calculée la mensualité de crédit. Pendant toute la durée de la construction, M. et Mme Dupont ne paient que les frais de dossier et les cotisations mensuelles d'assurance. À la livraison de l'appartement, ils s'installent dans leur logement et commencent alors à rembourser leur prêt.

Références :		
01	00000	00000
N° de prêt :	000000	
Situation du compte au 30/03/2016		
Date au 03/03/2016	Débit	Crédit
		EUR
Solde à jour		
		EUR
Décompte de l'échéance au 05/03/2016		
05/03/2016	Débit	Crédit
05/03/2016	PAIEMENT	1 160,00
05/03/2016	ACCROISSE CUMULÉ	400,00
Total échéance : 1 560,00 EUR		

EXEMPLE

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES
Sont par : GESTION PARTICULIÈRES
Compteur : 000000

Références :
N° de prêt : 000000

Objet : arrêté définitif de compte courant
À NANTERRE, le 05/03/2016

Monsieur, Monsieur,

Vous voudrez bien prendre connaissance de l'arrêté définitif de votre compte courant qui est arrivé à terme le 05/03/2016, conformément aux dispositions contractuelles.

Taux de la période : 2,3000 %

Situation du compte au 05/03/2016		
Date	Débit	Crédit
05/03/2016	SOLDE DÉBIT DE PÉRIODE	228261,56
05/03/2016	PAIEMENT	40,00
05/03/2016	ACCROISSE CUMULÉ	400,00
Montant à rembourser à compter du 05/03/2016 : 228301,56 euros		

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur Relation Client

Vous contactez : Merci de nous transmettre vos informations (nom et adresse)

Par internet : www.creditfoncier.fr Par téléphone : (01 49 77 91 17) Par courrier / télécopie : TSA 83333
92894 NANTERRE Cedex 09

Références et autres coordonnées : 01 49 77 91 17 (appel non surtaxé) N° de téléphone : 01 49 77 91 17

QUI CONTACTER ?

- Pour toute question concernant les versements de fonds, vous pouvez joindre votre Conseiller de financement dont les coordonnées figurent au bas de la lettre d'accompagnement de votre offre de prêt.
- **Vous avez besoin d'informations complémentaires ?**

CONTACTEZ-NOUS



- Depuis votre **espace client internet** sur creditfoncier.fr, rubrique « Accès Client Crédit »



- Par **mail** à services-clients@creditfoncier.fr



- Par **écrit** à l'adresse suivante
Crédit Foncier
TSA 83333
92894 NANTERRE cedex 09



- Par **téléphone** au **01 49 77 91 17** (Appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Pour faciliter nos échanges, pensez à vous munir de votre numéro de client et de votre numéro de prêt que vous trouverez sur la 1^{ère} page de votre avis d'échéance.